

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 15 décembre 2020

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h00
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Procuration : Nelly Marechal donne procuration à Jean-Laurent Kernevez
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Sandra STEPHAN

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Demande de DETR pour le projet de la Halle des sport et délibération correspondante
- Demande de DSIL et délibération pour le même projet

➤ Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 12 novembre 2020.

- Madame Guillou revient sur la demande de prêt auprès de la Banque des territoires et précise qu'elle a contacté le Crédit Mutuel et La Poste et que ceux-ci n'ont pas été interrogés par la Mairie. Monsieur Le Maire informe à nouveau qu'il a bien reçu les différents organismes bancaires en mairie.
- Madame Guillou informe le conseil qu'elle s'est rapprochée de l'association La Terrasse du Marquisat, elle s'est entretenue avec un responsable de l'association qui lui a dit que le rapport d'activité a été déposé en mairie. Madame Guillou a demandé le rapport par mail et ne l'a toujours pas reçu.

Monsieur Le Maire précise qu'il n'a que la comptabilité de 2019 et que pour 2020, seul le rapport d'activité a été envoyé car l'année 2020 n'est pas terminée.

- Madame Guillou revient sur le fait qu'un conseiller ne portait pas son masque lors du précédent conseil.

Monsieur Le Maire précise qu'un conseiller doit pouvoir siéger au conseil et qu'il ne peut pas lui interdire de siéger pour une raison ou pour une autre.

Monsieur Moan demande pourquoi les échanges lors du précédent conseil ne figurent pas dans le compte rendu. Madame Stéphan précise que ces échanges ne traitaient pas des points prévus à l'ordre du jour et que, compte tenu de la teneur des propos échangés, elle n'a pas souhaité les

intégrer au compte rendu. Monsieur Le Maire propose de les insérer lors du prochain compte rendu.

➤ Compte-rendu approuvé à l'unanimité

1. Désignation des entreprises pour les travaux d'accessibilité de la partie centrale du Petit Séminaire :

Monsieur le Maire commente le rapport d'analyse et expose les résultats des différentes entreprises selon les lots et propose de retenir :

- Entreprise Le Dréau pour le lot n°1
- Atelier Bois Construction pour le lot n°2
- Carrelage Celton pour le lot n°3

Monsieur Moan s'interroge sur le fait qu'il manque des informations ainsi que le procès-verbal d'ouverture des plis. Monsieur Le Maire précise que tout a été fait dans les règles et que la Préfecture a demandé d'alléger la procédure pour les appels d'offres.

Monsieur Moan demande qui a fait visiter le bâtiment aux entreprises. Monsieur Le Maire précise que c'est un employé de l'EPIC Cité Musicale car le dossier est suivi par cette personne.

Monsieur Moan demande où en sont les travaux de mise aux normes des bâtiments communaux. Monsieur Le Maire précise que les bâtiments accueillant du public ont été mis aux normes.

- Monsieur Moan demande si le Petit Séminaire va être inscrit aux monuments historiques. Monsieur le Maire précise que ce dossier est inscrit et jugé par le Responsable des monuments historiques et que la Municipalité ne peut intervenir sur ce sujet.

➤ Vote : 18 pour / 1 abstention.

2. Demande de DETR et de DSIL pour le projet de la Halle de sport :

- Demande de DETR pour un montant de 242 500 €
 - Approuvé à l'unanimité
- Demande de DSIL pour un montant de 808 500 €
 - Approuvé à l'unanimité

3. Demande de DETR et de DSIL en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux :

- Demande de DETR pour l'isolation (sous toiture) des bâtiments du séchoir du Séminaire, du Marquisat et de la maison commune.
La demande de DETR porte sur un montant de 24 924 €

- Approuvé à l'unanimité
- Demande de DSIL pour l'isolation (sous toiture) des bâtiments du séchoir du Séminaire, du Marquisat et de la maison commune.
La demande de DSIL porte sur un montant de 41 541 €
- Approuvé à l'unanimité.
- Monsieur Kerivel demande pourquoi il n'y a pas eu de demande de financement auprès de la Communauté de Communes étant donné que le séchoir du Séminaire va accueillir La Obra ? Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes porte déjà le projet d'aménagement de Cap Sizun Animation et qu'il convient de faire des travaux d'économie d'énergie.
- Monsieur Evenat demande pourquoi l'ancienne école n'est pas inscrite sur le projet de rénovation et si ce bâtiment ne pourrait pas servir aux associations ? Monsieur le Maire précise que ce bâtiment nécessite une rénovation complète, qu'il n'est pas sécurisé et qu'aucun travaux ne sera réalisé sans projet concret.

4. Prolongation du Plan d'Aménagement Patrimonial :

Monsieur le Maire explique au conseil que le plan d'aménagement patrimonial est arrivé à terme en 2020 et qu'il convient de le prolonger jusqu'en 2021 le temps d'élaborer un nouveau plan. Monsieur le Maire précise qu'un plan d'aménagement est obligatoire par rapport au financement de la Région et la charte des Petites Cités de Caractères. Il précise également que Catherine Georgellin suivra ce dossier.

- Vote : unanimité.

5. Délibération sur la modification du protocole ARTT au 1^{er} janvier 2021 :

Madame Guillo explique qu'actuellement les employés communaux travaillent 39 heures par semaine et comptabilisent 1 RTT tous les 15 jours. Après avoir rencontré tous les agents, elle propose de modifier le temps de travail à 37.5 heures par semaine avec 1 RTT toutes les 3 semaines, décomptées sur une base annuelle de 1607 heures (annualisation du temps de travail). Monsieur le Maire précise que la Mairie sera ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Madame Guillo évoque l'ouverture de la Mairie le samedi. Monsieur le Maire indique que la Mairie sera bien ouverte au public tous les samedis et que cette permanence sera assurée par les élus à savoir : le Maire ou un adjoint avec un conseiller sous forme de roulement. Un planning sera établi à cet effet.

- Vote : unanimité.

6. Instauration du télétravail :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en raison du contexte sanitaire, certains agents communaux ont recours au télétravail. Il convient donc de valider l'accord sur le télétravail par délibération du conseil municipal.

- Vote : Unanimité.

7. Délibération modificative :

Monsieur le Maire explique que sur la délibération 71 prise lors du conseil du 16 septembre 2020 et portant sur la modification du temps de travail de l'agent responsable de la cantine scolaire, il manquait la date de prise d'effet, soit le 1^{er} octobre 2020. Il convient donc de modifier cette délibération.

- Vote : unanimité.

8. Renouvellement des conventions de l'école Diwan et et de l'association Culture et Patrimoine à Pont-Croix :

- Convention avec l'école Diwan : Monsieur le Maire explique que, suite à l'augmentation des effectifs de l'école Diwan et la mise à disposition des locaux dans l'ancienne école maternelle, il convient de signer une nouvelle convention.

Monsieur Kerivel demande pourquoi la Mairie signe une convention et non un bail ? Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une mise à disposition de locaux communaux et que dans ce cas une convention est parfaitement adaptée.

Madame Guillou s'interroge sur le montant du loyer qui est de 350 € alors que la location de l'algéco est de 600 €. Monsieur le Maire explique que c'est une volonté de la municipalité d'accompagner toutes les écoles. Madame Stéphan ajoute que c'est un plus pour la commune et qu'il est important que les familles aient le choix pour l'éducation de leurs enfants.

Monsieur Moan n'est pas d'accord sur le principe.

- Vote : 16 pour / 3 abstentions.

- Convention de mise à disposition des locaux entre la Commune et l'Association Culture et Patrimoine à Pont-Croix :

Monsieur le Maire présente au Conseil la convention entre la Commune et l'Association Culture et Patrimoine. Celle-ci a pour objet de fixer les objectifs de l'association dans le cadre de sa mission d'animation du Marquisat. La convention précise également l'augmentation des surfaces suite aux travaux d'isolation du grenier.

- Vote : Unanimité.

- Convention d'objectifs entre la Commune et l'association Culture et Patrimoine à Pont-Croix :
Madame Guillou demande comment la commune accompagne l'association ? Monsieur le Maire précise que la Mairie met à disposition du personnel.
Madame Guillou demande ce qu'il en est car le contrat se termine fin 2020. Monsieur le Maire précise qu'il y aura du personnel pour que le Musée puisse être ouvert.
Monsieur Moan demande si le budget de l'association est fait. Monsieur le Maire explique qu'il y a une baisse du montant de la subvention car la commune met du personnel à disposition de l'association. Le budget sera présenté au cours du 1^{er} trimestre 2021.

➤ Vote : Unanimité.

9. Baux de location de bâtiments communaux :

- Bail concernant l'appartement à l'étage au 1 Boulevard du Général De Gaulle entre la Commune et les locataires, Madame Emmanuelle Fitamant et Monsieur Guido Sunderbrink.

➤ Vote : Unanimité.

- Bail concernant le local commercial au 1 Boulevard du Général De Gaulle entre la Commune et la locataire, Madame Emmanuelle Fitamant.

➤ Vote : Unanimité.

- Bail concernant la maison située au 1 place de la Gare entre la Commune et les locataires, Madame Anne Le Guennec et Madame Thérèse Mahéo.

➤ Vote : Unanimité

Madame Guillou demande pourquoi ces candidats ont été choisis alors qu'il y a un manque de logements sociaux sur la commune. Monsieur Le Maire explique qu'il s'agit de baux précaires et que les logements doivent être conventionnés et aux normes pour que les locataires puissent bénéficier des aides au logement.

10. Délibération sur les tarifs 2021 de location des équipements communaux :

Monsieur le Maire présente les différents tarifs :

- Concession cimetière et colombarium :

➤ Vote : unanimité.

- Location des salles :
Madame Guillou revient sur le fait que les salles ont été louées cet été à de particuliers, ce qui fait réagir Madame Stéphan qui ne comprend pas qu'on revienne sans cesse sur le sujet. Madame Guillou précise que son intervention était dans le but d'avoir une réflexion sur le fait qu'il serait peut-être pertinent de prévoir la location des salles aux particuliers. Monsieur le Maire explique que ce n'est pas exclu mais que les salles sont déjà bien occupées par les activités et les associations et qu'il pourra le cas échéant les louer à des particuliers.
➤ Vote : Unanimité.
- Tarif Médiathèque :
➤ Vote : Unanimité
- Droits de place :
➤ Vote : Unanimité.

11. Décision modificative sur le budget 2020 :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à quelques modifications budgétaires en investissement.

- Vote : Unanimité.

12. Questions :

- Monsieur Evenat parle du cadeau fait par le CCAS pour les aînés car la situation sanitaire ne permettait pas d'organiser le repas comme chaque année, il le trouve un peu « juste ». Monsieur le Maire explique que c'est l'intention qui compte et que cette initiative a permis également d'aider un commerçant et surtout de visiter l'ensemble des aînés de la commune. Il précise également qu'il est déplacé d'émettre des jugements sur la valeur d'un présent. Monsieur Evenat précise que certains commerçants se sentent délaissés.
- Madame Guillou demande si l'achat du bien boulevard du Général De Gaulle est toujours d'actualité ? Monsieur le Maire précise que la Mairie a bien reçu les diagnostics immobiliers et qu'il est en attente du compromis de vente.
- Monsieur Moan demande si le projet de l'artisan est toujours d'actualité ? Monsieur le Maire précise que oui.
- Monsieur Evenat parle des travaux toujours en cours rue du Quai car ils commencent à gêner le voisinage et précise que la date de fin prévue est dépassée. Monsieur le Maire indique que les entreprises ont pris du retard sur les travaux et qu'il espère qu'ils seront bientôt terminés.
- Madame Guillou revient sur le fait que Madame Stéphan ait eu une réaction un peu vive quand elle a posé des questions sur les salles et précise qu'elle a le droit de le faire. Monsieur le Maire

explique que ces mêmes questions avaient déjà été abordées et qu'il n'est pas nécessaire de revenir sans cesse dessus à chaque conseil. Monsieur le Maire précise qu'il répond systématiquement aux questions et qu'elles sont notées dans le compte rendu et invite Madame Guillou à se rendre directement en Mairie si elle a besoin de précisions.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h13.

Propos tenus lors du Conseil Municipal du 12 novembre 2020 et non-inscrits sur le compte rendu de ce dernier :

Monsieur le Maire déplore l'attitude de l'opposition qui n'est pas constructive et qui cherche en permanence à mettre en défaut l'équipe en place.

Monsieur le Maire précise que lors du recours présenté par les deux listes d'opposition, le juge a rejeté toutes leurs demandes. Il demande à ces deux listes de respecter les décisions démocratiques et ne peut que déplorer l'ambiance délétère liée à cette démarche de l'opposition.

Monsieur Moan précise qu'ils avaient le droit d'agir ainsi, que le juge a mal interprété leurs requêtes et que le fait qu'ils ne soient pas condamnés à verser les indemnités de l'article 700 montre bien que le juge n'a pas voulu les sanctionner.

Monsieur le Maire précise que le juge a considéré que chacun devait payer ses dépens car il s'agit d'une démarche de droit et démocratique mais que toutes leurs requêtes ont bien été rejetées en bloc. Monsieur le Maire précise donc que désormais l'équipe majoritaire en place travaillera malgré les objections de la minorité.

Monsieur Evenat précise qu'il aurait pu mener une campagne plus acérée mais qu'il a choisi de faire une campagne respectueuse. Propos qui font vivement réagir la majorité.

Après ces explications sur les recours, le conseil a pu reprendre son cours normal.

Fait et affiché à Pont-Croix le 25 janvier 2021

Le Maire

Benoît Lauriou



A handwritten signature in black ink, written over the official stamp. The signature is stylized and appears to be "Benoît Lauriou".

